

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi vingt-huit janvier à 19 H 00, le Conseil Municipal de MAISSE s'est réuni en mairie à huis clos en séance ordinaire sous la Présidence de M. DUPERCHE Claude, Maire

Etaient Présents : Tous les membres sauf

ABSENTS EXCUSES : M. BATTEREAU Eric pouvoir à M. DUPERCHE Claude  
Mme BOURDIN Aurélie pouvoir à M. JOUARD Philippe  
Mme DESHAYES Evelyne pouvoir à Mme SIMON Isabelle  
Mme GUILBON Ophélie pouvoir à M. POULIN Denis

ABSENT : M. LUZET Sylvain

Après lecture du compte rendu du 3 novembre 2020, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : M. POULIN Denis

### **ORDRE DU JOUR :**

- Délibération acceptant le huis clos
- Délibération autorisant M. le Maire à ester en justice, à prendre un avocat et à signer la convention d'honoraires pour le dossier Nexity
- Délibération autorisant M. le Maire à ester en justice, à prendre un avocat et à signer la convention d'honoraires pour le dossier NCE IMMO.
- Délibération paiement avance pour avocat.
- Rectification délibération PLU
- Délibération adhésion programme petites villes de demain
- Délibération changement de vice-président commission patrimoine
- Délibération mise en place Compte Epargne Temps Employés Communaux
- Informations concernant le Personnel.
- Délibération vacances funéraire ASVP.
- Délibération modification d'articles dans le règlement intérieur
- Délibération autorisation de bornage terrain rue de Mespuits
- Délibération numérisation actes d'état civil.
- Informations diverses.
- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance et demande à son Conseil la validation du huis clos pour cette séance afin de respecter les prescriptions sanitaires liées au COVID 19. Le Conseil approuve à l'unanimité.

1/Délibération autorisant M. le Maire à ester en justice, à prendre un avocat et à signer la convention d'honoraires pour le dossier NEXITY.

M. le Maire demande à son conseil de l'autoriser à ester en justice et à prendre un avocat suite à l'assignation devant le tribunal Judiciaire d'Evry de la société NEXITY par rapport au refus de signature du Maire devant notaire de la vente du terrain de la brénée situé derrière la maison de retraite.

Il précise qu'il a choisi le cabinet d'avocats Bernadeaux-Varin et demande à son conseil l'autorisation de signer la convention avec celui-ci. L'indemnité horaire est fixée à 250 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

2/ Délibération autorisant M. le Maire à ester en justice, à prendre un avocat et à signer la convention d'honoraires pour le dossier NCE IMMO.

M. le Maire explique qu'à la suite de la réception par un huissier d'une sommation à comparaître devant notaire pour signature d'un acte de vente pour le terrain situé chemin du marais derrière intermarché au profit de la société NCE IMMO alors que la commune a décidé de ne pas le vendre à cette société, il est nécessaire de l'autoriser à ester en justice et à prendre un avocat qui sera le cabinet Bernadeaux-Varin.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour accepter cette proposition.

3/Délibération paiement avance pour avocat.

M. Claude DUPERCHE demande à son conseil de l'autoriser à procéder au règlement de la 1<sup>ère</sup> avance d'un montant de 3 000 € en faveur du Cabinet d'avocats Bernadeaux-Varin. Cette demande est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4/ Rectification délibération P.L.U.

M. le Maire souligne qu'une délibération avait été prise par le Conseil Municipal le 3 novembre dernier afin de procéder à une révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Cette délibération a soulevé une interrogation du contrôle de légalité de la Préfecture car elle n'abrogeait pas celle qui avait été prise en 2018 par le Conseil Précédent. Après renseignements pris auprès de la Préfecture par M. le Maire et M. POULIN il a été conseillé de prendre une nouvelle délibération abrogeant celle de 2020.

Mme SIMON intervient en précisant après s'être renseignée qu'il serait préférable d'annuler la délibération de 2018 et de rectifier celle de 2020 qui correspond à une volonté de l'équipe municipale en place tout en y ajoutant des éléments sur la transition énergétique et sur la loi ALUR.

Après discussion le Conseil se prononce à l'unanimité sur l'abrogation de la délibération de 2018.

5/ Délibération adhésion programme petites villes de demain.

M. le Maire informe son conseil que l'état a débloqué une enveloppe financière afin de redynamiser les petits villages. Avec l'intermédiaire de la Communauté de Communes des

Deux Vallées, Maisse et Milly ont été choisis par la Préfecture de l'Essonne. La Commune a la volonté de pouvoir elle-même choisir l'utilisation des Fonds afin de pouvoir les utiliser pour le patrimoine (pigeonnier, grotte, carrières de sable, chemin du tacot etc). Lors de sa venue sur Maisse le Secrétaire Général de la Préfecture a été fortement intéressé par le patrimoine de la Commune. M. le Maire réaffirme sa volonté de ne pas s'associer à la CC2V et demande à son conseil d'adopter la délibération d'adhésion au programme « petites villes de demain ».

#### 6/ Délibération changement de vice-président commission patrimoine.

M. DUPERCHE précise que lors du précédent conseil, M. LENGLET qui était vice-président compte tenu de la charge importante de travail en tant qu'adjoint à la voirie et la sécurité a décidé d'abandonner ce poste et en avait parlé à M. JOUARD qui était partant pour prendre la suite. M. le Maire demande si d'autres personnes sont intéressées et seule la candidature de M. JOUARD est proposée.

Le Conseil délibère à la majorité des voix et une abstention (Mme DANIEL DAVID).

#### 7/ Délibération mise en place Compte Epargne Temps Employés.

M. LENGLET précise que le Compte Epargne Temps est obligatoire et propose la mise en place de ce système. Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil.

#### 8/ Informations concernant le Personnel.

M. LENGLET informe le Conseil qu'il a choisi le remplaçant d'un agent des services techniques parti en retraite. Ce sera une mutation d'un agent ayant les mêmes qualifications. Cet agent devrait intégrer la Commune sous 3 mois.

M. LENGLET et Mme ANNE continuent leurs entretiens pour sélectionner un agent ayant les fonctions d'agent de maîtrise au sein du service technique. Cette personne sera recrutée sous contrat de 3 mois qui pourra être renouvelé après cette échéance.

#### 9/ Délibération vacances funéraires ASVP

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil délibère à l'unanimité pour accorder une vacation de 20 € à l'ASVP. Cette vacation est prise en charge par les pompes funèbres.

#### 10/ Délibération modification d'articles dans le règlement intérieur.

M. le Maire après demande de la Préfecture propose à son conseil de rectifier le règlement intérieur du Conseil Municipal afin d'y ajouter un article concernant la possibilité de consultation par les membres du Conseil des délibérations concernant les contrats de services ou de marché accompagné de l'ensemble des pièces, mais aussi un article concernant le droit aux questions orales et enfin un article concernant le droit à un espace réservé aux listes d'opposition au sein du Conseil.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

#### 11/ Délibération autorisation de bornage terrain rue de Mespuits.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de faire borner ce terrain qui appartient en partie à la Commune car un autre propriétaire semble déverser de nombreux gravats en dehors de sa propriété. M. LENGLET souligne la nécessité aussi par rapport au passage des canalisations. Mme ANNE demande le montant de ce bornage, M. le Maire lui donne une fourchette entre 1 500 et 2 000 €.

Le Conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

#### 12/ Délibération numérisation des Actes d'Etat Civil.

M. le Maire indique que la numérisation des actes d'état civil sera obligatoire dès 2022. Trois devis ont été reçus. Le plus intéressant est celui de l'entreprise Numérize pour un montant de 4 251,48 € TTC. La numérisation portera sur les actes de 1900 à 2000.

Le Conseil délibère à l'unanimité sur cette proposition.

#### 13/ Informations diverses.

M. DUPERCHE évoque le changement du serveur informatique qui devient vieillissant ainsi qu'une possible acquisition d'un grand écran en prévision de la dématérialisation de l'urbanisme. Il évoque aussi la mise en conformité de la baie de brassage concernant le départ de tous les câbles des réseaux téléphones et informatique. M. LENGLET précise qu'il a demandé un devis à ce sujet.

M. LENGLET informe aussi le Conseil concernant la remise à niveau des caméras de surveillance et aussi la volonté de signer un contrat de maintenance avec une société. Ces caméras permettent de résoudre des affaires de gendarmerie mais aussi de poursuivre les personnes qui provoquent des incivilités sur la Commune. M. le Maire indique que deux caméras avaient été installées face aux décorations de Noël. M. LENGLET précise que ces caméras seront enlevées et serviront pour d'autres manifestations.

M. LENGLET évoque la continuité du dossier de demande de subvention concernant les amendes de police et indique que suite à une rencontre avec un responsable de la voirie au Conseil Général il a été décidé de ne pas mettre de coussin berlinois sur la départementale dans le bas de la rue qui mène à l'école maternelle mais d'effectuer un rétrécissement de voirie à cet endroit et aussi de déplacer le passage piétons.

Des devis ont été effectués concernant l'entretien des boiseries extérieures du Centre Culturel et ainsi que quelques travaux aux écoles.

M. LENGLET parle aussi des aménagements pour agrandir le cimetière ainsi que la campagne de rebouchage des trous sur la voirie effectuée par les services techniques de la Commune. Un diagnostic sera de nouveau réalisé. Enfin le projet d'un panneau indiquant l'emplacement des commerçants est évoqué.

M. le Maire informe le Conseil qu'il vient de recevoir une nouvelle convention d'Essonne mobilité concernant les transports scolaires intra-muros. Il demande l'autorisation de signer ce document. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H40.